

## LE MAINTIEN DU PALAIS DE JUSTICE À LA CITÉ

L'Association des Avocats Pour un Barreau Pluriel (AAPBP), présidée par Rabah Hached, a organisé le 5 avril dernier une conférence sur le transfert du Tribunal de grande instance de Paris à Tolbiac, cette manifestation s'inscrivant dans le mouvement de protestation que suscitent les conditions de ce déménagement (1). Ce, à la veille de la présentation, par l'Etablissement Public du Palais de Justice (EPPJP), des caractéristiques du concours international de maîtrise d'œuvre qu'il avait lancé le 28 mars dernier.



L'Ile de la Cité

Hugues Lettelier, Avocat et Président de l'Association « La justice dans la Cité », dénonce la contradiction des chiffres en termes d'espace : au lieu des 115 000 m<sup>2</sup> de surface annoncée nécessaire, l'audit de 1995 obtenu en décembre 2005, suite à la saisine de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), fait ressortir un besoin maximum qui ne serait que de 45 000 m<sup>2</sup> (2). Ce, pour un montant de 1,8 milliards d'euros ! Ce qui est « colossal » selon l'avocat qui exhorte à la réalisation d'une « étude transparente, économique et rationnelle, avec des professionnels de l'espace ». Le ou les lauréats du concours devant être choisis début 2008 sur les projets remis fin 2007, serait-il trop tard pour agir ?

### Une question qui fait encore débat

Le transfert sur Tolbiac a été décidé de manière unilatérale par le Premier ministre Dominique de Villepin, via un communiqué de presse. De son côté, le Maire de Paris a, par lettre du 2 avril dernier, marqué sa préférence pour le quartier de Massenat. Surtout, un recours a été introduit devant le Conseil d'Etat par l'Association « La Justice dans la Cité ». Son Avocat, Marc Bellanger, rappelle que la difficulté résidait dans le fait qu'il n'y avait pas de décision : « nous avons demandé l'abrogation du décret du 18 février 2004 portant création de l'Etablissement Public du Palais de Justice de Paris. Ce, à partir de moyens juridiques de fond et de procédure, ces derniers pouvant d'ailleurs se révéler les plus intéressants, compte tenu de la volonté manifeste de « court-circuiter » le pouvoir législatif en créant une nouvelle catégorie d'Etablissement public ». Et c'est contre la décision

expresse de rejet du Garde des sceaux, de la demande d'abrogation du décret de 2004, que le recours a été introduit le 31 janvier dernier. « Nous sommes dans l'attente des écritures en défense », précise Marc Bellanger.

### Une mobilisation soutenue

En attendant, le Conseil de l'Ordre des avocats au Barreau de Paris a pris position de manière claire et unanime. Un peu plus d'une

quarantaine d'avocats ont voté à l'unanimité, en séance du 7 décembre dernier, le maintien du Palais de Justice sur l'Ile de la Cité, comme le rappelle l'un de ses membres, Remy Pierre Draï, qui précise aussitôt qu'« il ne s'agit en aucun cas d'une position de corporatisme. C'est parce que la justice le vaut bien. Oui, la justice manifeste son autorité par un signe fort, l'image qu'on veut donner d'elle » (3). La justice, et donc les justiciables et les auxiliaires de justice qui restent les premiers concernés, comme le rappelle Xavier Normand Bodard, Avocat, et qui fait part d'un retour d'expérience instructif. Ainsi, au cours des vacances de la Toussaint d'octobre dernier, une quarantaine de confrères ont effectué, par tous moyens de locomotion, le trajet vers les sites de Tolbiac et Massenat, en partant de diverses places de Paris, Cour d'appel, Tribunal de commerce, Prud'hommes et cabinets. Et, alors que la circulation était incontestablement allégée, Xavier Normand Bodard relève que « tous les temps de transport ont été multipliés par deux, voire même par trois... un renchérissement, donc, du coût de la justice ».

SB

1) Charly Benfredj, Avocat, propose une alternative : « séparer le pénal du civil, qui seul resterait dans l'Ile de la Cité, ce d'autant que le Palais de justice n'est pas adapté à la sécurité requise ».

2) Un chiffre qui doit encore être revu en raison des bouleversements technologiques survenus depuis (informatisation, numérisation...) et de la baisse du contentieux.

3) Le Conseil a poursuivi ses débats sur le sujet en séance du 17 avril dernier, comme annoncé dans le Bulletin de l'Ordre n°12 du 10 avril 2007, bulletin dans lequel le Bâtonnier Yves Repiquet a fait lecture de la lettre du maire de Paris.